

Sites : Charles Foix – Pitié Salpêtrière – Rothschild –  
Saint Antoine – Tenon – Trousseau – La Roche-Guyon

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Consultation n°APHSU26-001 du 08/01/2026

### APPEL D'OFFRES OUVERT

(En application de l'article R2124-1 et R2124-2 1° du code de la commande publique)

**Objet** : Fourniture, livraison, installation et mise en service de spectromètres UV-Vis-Raman pour les unités de préparation et de pharmacie cliniques en onco-hématologie de Pitié-Salpêtrière, Trousseau et Tenon, établissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université

Publication : J.O.U.E. – Avis adressé le 08/01/2026  
B.O.A.M.P. – Avis adressé le 08/01/2026

Date limite pour toute question : le 02/02/2026 à 12:00:00

Date limite de remise des offres : le 12/02/2026 à 12:00:00

Ce document comprend 17 pages.

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| AP-HP.SU | Fourniture, livraison, installation et mise en service de spectromètres UV-Vis-Raman pour les unités de préparation et de pharmacie cliniques en onco-hématologie de Pitié-Salpêtrière, Trousseau et Tenon, établissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université | PSL-TRS-TNN |
| RC       | Consultation n° APHSU26-001 du 08/01/2026                                                                                                                                                                                                                                              | 1 / 17      |

## SOMMAIRE

|                                                                                  |    |
|----------------------------------------------------------------------------------|----|
| ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION .....                                       | 3  |
| ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....                                  | 3  |
| <b>2.1. Modalités de la consultation</b> .....                                   | 3  |
| <b>2.2. Forme du marché</b> .....                                                | 4  |
| <b>2.3. Modalités essentielles de financement et de paiement</b> .....           | 4  |
| <b>2.4. Modalités de modification du marché en cours d'exécution</b> .....       | 4  |
| <b>2.5. Variante</b> .....                                                       | 4  |
| <b>2.6 Prestation supplémentaire éventuelle</b> .....                            | 4  |
| <b>2.7. Période d'exécution</b> .....                                            | 4  |
| <b>2.8. Modification de détail au dossier de consultation</b> .....              | 5  |
| <b>2.9. Délai de validité des offres</b> .....                                   | 5  |
| <b>2.10. Unité Monétaire</b> .....                                               | 5  |
| <b>2.11. Langue Française</b> .....                                              | 5  |
| <b>2.12. Groupement de candidats</b> .....                                       | 5  |
| ARTICLE 3 - CONSTITUTION DU DOSSIER .....                                        | 6  |
| <b>3.1 CANDIDATURE</b> .....                                                     | 6  |
| <b>3.2. OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE</b> .....                                  | 7  |
| <b>3.2.1. Documents obligatoires</b> .....                                       | 7  |
| <b>3.2.2. Documents complémentaires souhaités par l'AP-HP</b> .....              | 8  |
| <b>3.3 Communications et échanges d'informations par voie électronique</b> ..... | 9  |
| ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS .....                       | 10 |
| ARTICLE 5 - ENREGISTREMENT ET JUGEMENT DES OFFRES .....                          | 15 |
| <b>5.1. Enregistrement des offres et sélection des candidatures</b> .....        | 15 |
| <b>5.2. Jugement des offres</b> .....                                            | 15 |
| ARTICLE 6 - NOTIFICATION DES RESULTATS .....                                     | 16 |
| ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....                                 | 16 |
| ARTICLE 8 – VOIES DE RECOURS .....                                               | 17 |

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| AP-HP.SU | Fourniture, livraison, installation et mise en service de spectromètres UV-Vis-Raman pour les unités de préparation et de pharmacie cliniques en onco-hématologie de Pitié-Salpêtrière, Trousseau et Tenon, établissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université | PSL-TRS-TNN |
| RC       | Consultation n° APHPSU26-001 du 08/01/2026                                                                                                                                                                                                                                             | 2 / 17      |

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la fourniture, la livraison de trois appareils de spectromètres à UV-Vis-Raman de contrôle et les prestations associées (maintenance, formation, consommables et accessoires).

Le groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université fait partie de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP).

L'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris est un établissement public de santé dont fait partie le groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université composé des sites Charles Foix, Pitié Salpêtrière, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon, Trousseau, La Roche-Guyon.

|                                                            |                                                      |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <b>CHARLES FOIX</b>                                        | <b>LA PITIE SALPETRIERE</b>                          |
| 7, avenue de la République<br>94205 IVRY SUR SEINE Cedex 5 | 47/83 boulevard de l'Hôpital<br>75651 PARIS cedex 13 |
| <b>ROTHSCHILD</b>                                          | <b>SAINT-ANTOINE</b>                                 |
| 5 Rue Santerre<br>75012 PARIS                              | 184 Rue du Faubourg St Antoine<br>75012 PARIS        |
| <b>TENON</b>                                               | <b>TROUSSEAU</b>                                     |
| 4 Rue de la Chine<br>75020 PARIS                           | 26 Avenue du Dr Arnold Netter<br>75012 PARIS         |
| <b>LA ROCHE – GUYON</b>                                    |                                                      |
| 1 Rue de l'Hôpital<br>95780 LA ROCHE GUYON                 |                                                      |

**Le présent marché concerne les sites suivants : Trousseau, Pitié Salpêtrière et Tenon**

## ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1. Modalités de la consultation

En application de l'article R2124-1 et R2124-2 1° du Code de la commande publique en vigueur à la date de la publication de l'avis de mise en concurrence, la présente consultation est mise en œuvre sous la forme d'un **appel d'offres ouvert** permettant à tout opérateur économique intéressé de soumissionner.

Le marché sera couvert par l'accord international sur les marchés publics (AMP).

### Dématérialisation des procédures

En application de l'article R.2132-2 du code la commande publique, les soumissionnaires doivent télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans son intégralité et répondre via le site dont l'adresse Internet est [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Lors du téléchargement du dossier de consultation des entreprises (DCE), le candidat doit faire part de son nom, d'une adresse, ainsi que du nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation, en particulier les éventuelles précisions (conformément aux articles R. 2132-1 à R. 2132-6 du Code de la commande publique).

Afin de décompresser et pouvoir lire les documents mis en ligne par l'AP-HP, les soumissionnaires

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| AP-HP.SU | Fourniture, livraison, installation et mise en service de spectromètres UV-Vis-Raman pour les unités de préparation et de pharmacie cliniques en onco-hématologie de Pitié-Salpêtrière, Trousseau et Tenon, établissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université | PSL-TRS-TNN |
| RC       | Consultation n° APHPSU26-001 du 08/01/2026                                                                                                                                                                                                                                             | 3 / 17      |

devront notamment disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : ZIP, RTF, DOC, XLS, PDF, DWG, DXF.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de recours ultérieur à la procédure négociée pour la réalisation de prestations similaires au sens de l'article R 2122-7 du code de la commande publique.

## 2.2. Forme du marché

Le marché vise à la conclusion de d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire passés en application des articles R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique ; à prix unitaires au sens de l'article R2112-6 1° relatif au code de la commande publique.

En application de l'article R2162-4 du code la commande publique, le marché est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 470 000€ H.T.

## 2.3. Modalités essentielles de financement et de paiement

L'exécution du marché sera financée par le budget du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université. Le paiement s'effectue suivant les règles de la comptabilité publique selon les dispositions de l'article R.2192-11 du code de la commande publique relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement des marchés publics. Le ou les fournisseurs seront dispensés du versement de la retenue de garantie. Il ne sera pas accordé d'avance facultative. En application des articles R2112—6-1 et 2112-9 du Code de la commande publique, les prix du marché seront à prix unitaires et fermes pendant toute la durée de l'acquisition des équipements (4 ans) et révisibles chaque année sur la partie maintenance et consommables. Le délai maximum de paiement prévu, est au plus de 50 jours ; au-delà, les intérêts moratoires sont dus de plein droit. Le taux retenu pour le calcul des intérêts moratoires est le taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à ses opérations de refinancement majoré de 8 points.

## 2.4. Modalités de modification du marché en cours d'exécution

Le RPA se réserve le droit de recourir à des clauses de réexamen incluses au CCP de la présente consultation, en application de l'article R.2194-1 du code de la commande publique notamment pour des prestations ou fournitures complémentaires dont la nécessité apparaîtrait en cours d'exécution du marché ainsi que pour la modification de la clause de variation des prix en cas de survenance d'évènements susceptibles d'altérer l'équilibre financier du marché.

## 2.5. Variante

Le présent appel d'offre est lancé sans variante et le candidat doit respecter les définitions du CCP. Aucune variante ne pourra être proposée par le titulaire en cours de marché.

## 2.6 Prestation supplémentaire éventuelle

Le présent marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle

## 2.7. Période d'exécution

Sous réserve des cas de résiliations prévus dans le Cahier des Clauses Administratives Générales et dans le présent document, le marché public est conclu pour une durée maximale de douze ans à compter de sa date de notification.

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| AP-HP.SU | Fourniture, livraison, installation et mise en service de spectromètres UV-Vis-Raman pour les unités de préparation et de pharmacie cliniques en onco-hématologie de Pitié-Salpêtrière, Trousseau et Tenon, établissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université | PSL-TRS-TNN |
| RC       | Consultation n° APHSU26-001 du 08/01/2026                                                                                                                                                                                                                                              | 4 / 17      |

Le marché est conclu pour une durée initiale de quatre (4) ans, reconductible par tacite reconduction quatre (4) fois pour des périodes successives de deux (2) ans, sans que la durée totale n'excède douze (12) ans.

Cette durée est déterminée afin de permettre l'exécution complète des prestations objet de l'accord-cadre. Elle tient compte à la fois de la durée de vie des équipements, estimée à huit ans, et de leur durée d'amortissement, laquelle est supérieure à la durée de validité de l'accord-cadre.

Les bons de commandes relatifs à la commande de l'équipement devront être passés pendant la période de validité de l'accord-cadre.

Les bons de commande portant sur les prestations associées (maintenances, formation et consommables captifs) pourront être émis pendant une durée maximale de huit ans à compter de la mise en service de l'équipement, dès lors que ces prestations associées demeurent « captives » du fournisseur pour les équipements objets du présent marché dont la durée de vie est de huit ans.

A l'issue des 4 premières années, une nouvelle procédure de mise en concurrence pour l'acquisition d'équipements pourra être lancée.

## 2.8. Modification de détail au dossier de consultation

Les candidats ne sont pas autorisés à apporter des modifications au dossier de consultation.

**Ils doivent en respecter l'intégralité des prescriptions et toute modification unilatérale des documents rendra l'offre irrégulière.**

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché.

Il informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée à l'initiative du pouvoir adjudicateur, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.9. Délai de validité des offres

Les candidats restent engagés par leur offre pendant un délai de **180** jours à compter de la date limite de remise des offres fixée à l'article 4 du présent Règlement de Consultation.

## 2.10. Unité Monétaire

L'unité monétaire est l'Euro.

## 2.11. Langue Française

La langue pouvant être utilisée pour présenter les offres et les candidatures est le Français. Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère, seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française conformément R.2151-12 du code de la commande publique.

## 2.12. Groupement de candidats

Le groupement de candidats est autorisé : **dans ce cas, le formulaire DC1 devra préciser si le groupement est solidaire ou conjoint et être dûment complété. Les candidatures et les offres devront être soit co-signées par l'ensemble des entreprises groupées, soit signées par le mandataire seul dès lors qu'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les membres du groupement. Dans les deux formes de groupement, le nom du mandataire doit être expressément**

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| AP-HP.SU | Fourniture, livraison, installation et mise en service de spectromètres UV-Vis-Raman pour les unités de préparation et de pharmacie cliniques en onco-hématologie de Pitié-Salpêtrière, Trousseau et Tenon, établissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université | PSL-TRS-TNN |
| RC       | Consultation n° APHPSU26-001 du 08/01/2026                                                                                                                                                                                                                                             | 5 / 17      |

**désigné dans l'acte d'engagement.**

**Chaque membre du groupement devra fournir les documents listés à l'article 3.1 et 3.2.**

**Les candidats ne sont pas autorisés à présenter, pour le marché ou un de ses lots, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membres d'un ou plusieurs groupements.**

Cependant, le passage d'un groupement d'une forme à une autre peut être exigé à l'attribution du marché.

Si le groupement de candidats choisit de répondre de manière dématérialisée, un outil de co signature est disponible sur le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

## **ARTICLE 3 - CONSTITUTION DU DOSSIER**

### **3.1 CANDIDATURE**

Chaque candidat doit présenter à l'appui de son offre le dossier suivant :

1. Imprimé DC1 « Lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses cotraitants », du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, en cas de groupement.
2. Imprimé DC 2, « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement », du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Les mentions du capital et du Chiffre d'Affaires doivent être suivies de l'unité monétaire correspondante.  
Le cas échéant, en complément du formulaire DC2 les documents et renseignements listés à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité économique et financière, c'est-à-dire :
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
  - Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;
3. Numéro unique d'identification des entreprises : SIREN/SIRET. Les entreprises nouvellement créées produisent une copie du récépissé de dépôt des statuts transmis par le centre de formalité des entreprises.
4. En vertu du décret n° 2011-1601 du 21 novembre 2011, transmission de l'attestation relative aux obligations de déclarations et aussi au paiement des cotisations. Cette attestation sera délivrée par l'URSSAF. Après notification du marché, le titulaire devra également transmettre cette attestation tous les 6 mois et ce, durant l'exécution du marché.
5. Une déclaration sur l'honneur relative à l'emploi des travailleurs handicapés conformément aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment que le soumissionnaire est en règle selon les articles L.5212-1 et L.5212-11 du Code du Travail.
6. La liste des travailleurs étrangers. Si le candidat n'emploie pas de travailleurs étrangers, une déclaration sur l'honneur sera fournie en ce sens. Le titulaire devra également transmettre ces attestations tous les 6 mois et ce, durant l'exécution du marché.
7. Si le signataire des pièces de ce marché n'est pas le représentant légal de la société, un pouvoir au signataire des pièces est nécessaire

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| AP-HP.SU | Fourniture, livraison, installation et mise en service de spectromètres UV-Vis-Raman pour les unités de préparation et de pharmacie cliniques en onco-hématologie de Pitié-Salpêtrière, Trousseau et Tenon, établissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université | PSL-TRS-TNN |
| RC       | Consultation n° APHPSU26-001 du 08/01/2026                                                                                                                                                                                                                                             | 6 / 17      |

Conformément aux dispositions des articles R. 2143-13 et R. 2143-14 du code la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le représentant du pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le pli du candidat toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

**Tout document remis doit comporter la dénomination sociale exacte et complète telle qu'elle figure dans le Kbis, à l'exclusion des appellations abrégées et commerciales.**

En cas de non présentation de ces documents dans le dossier de candidature, ils devront être fournis dans les 4 jours suivant l'envoi d'une demande de précision sur le teneur des offres des candidats via la plateforme - [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) : le jour de l'envoi de la demande et le jour de réception ne sont pas comptabilisés.

**La production des documents dûment complétés dans le délai imparti conditionne la validité de la candidature.**

## **3.2. OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE**

### **3.2.1. Documents obligatoires**

1. **L'acte d'engagement** complété (CCP ou compte bancaire ; n° de compte et adresse de la banque désignée ; code banque, code guichet, clé) accompagné de son annexe financière, datée et signés électroniquement. Dans le cas de groupement autorisé de candidats (voir art. 2.12.), l'acte d'engagement ainsi que le **BPU** devra être signé électroniquement par le mandataire expressément désigné et tous les membres. **Le candidat est tenu de répondre à la totalité des prestations désignées sous peine de l'élimination de son offre. Le candidat est tenu de respecter la présentation de l'annexe financière définie par l'administration. Tout ajout ou suppression pourra entraîner l'élimination du candidat.**
2. Le questionnaire technique joint au Cahier des Clauses Particulières, complété, daté et signé électroniquement. Si besoin, le candidat peut joindre un dossier technique également daté et signé électroniquement.  
**Les questionnaires techniques servant à l'analyse et à la comparaison des offres, il est de l'intérêt des candidats d'y répondre de façon la plus claire et la plus exhaustive possible. Toute absence de réponse sera considérée comme une réponse négative.**
3. Fiche technique de chaque matériel et logiciel avec prérequis d'installation,
4. Documentation technique et commerciale (qui inclut la durée de vie prévue pour la disponibilité des pièces détachées).

**L'offre du candidat comprend, la documentation technique qui inclut la durée de vie prévue, les conditions d'entretien et les instructions nécessaires à la sécurité du dispositif. Le manuel d'utilisation de l'équipement doit être fourni en Français.**

**La société devra détailler, dans sa proposition, le contenu, la durée, les modalités d'accès (nombre de personnes, site) de cette formation initiale.**

**La société proposera deux types de contrat annuels de maintenance correspondant aux niveaux de couverture suivants :**

- Une formule de maintenance préventive

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| AP-HP.SU | Fourniture, livraison, installation et mise en service de spectromètres UV-Vis-Raman pour les unités de préparation et de pharmacie cliniques en onco-hématologie de Pitié-Salpêtrière, Trousseau et Tenon, établissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université | PSL-TRS-TNN |
| RC       | Consultation n° APHSU26-001 du 08/01/2026                                                                                                                                                                                                                                              | 7 / 17      |

- Une formule de maintenance préventive et corrective tous risques (maintenances correctives illimitées)

Pour chacun de ces contrats, la société développera précisément le contenu de son offre.

**Elle proposera également une formule de maintenance de type à l'attachement pour :**

- les interventions de maintenance préventive ou corrective effectuées sur des équipements non couverts par les contrats précédemment définis et/ou les interventions exclues du périmètre de ces contrats

**La société précisera à cet effet :**

- Le forfait de déplacement,
- Le tarif horaire de main d'œuvre,
- La liste de prix des pièces détachées.

Pour chaque période du marché, l'établissement décidera souverainement de retenir l'une ou l'autre des formules de maintenance par équipement répertorié.

Il notifiera au titulaire les arbitrages retenus à l'issue de la période de garantie, au début de l'exécution du marché, puis au début de chaque période de reconduction, au moyen d'un bon de commande.

Le fournisseur devra remplir le questionnaire technique sur les modalités de la maintenance joint en annexe.

### **Présentation de l'offre de maintenance**

**L'offre devra être aussi complète que possible et comporter notamment les indications demandées dans l'annexe de réponse technique de maintenances.**

La société doit notamment développer dans sa réponse :

- les procédures de maintenance préventive et corrective par type d'appareil,
- la liste des pièces vérifiées,
- la durée d'immobilisation des équipements en cours de maintenance préventive,
- les réglages réalisés,
- la liste des pièces vérifiées, remplacées.

Le prestataire précisera, pour l'ensemble des prestations proposées, les moyens humains et techniques mis en œuvre pour une immobilisation minimale des équipements.

**La production de ces documents dûment complétés conditionne la validité de l'offre.**

**Il est rappelé aux candidats que l'utilisation, dans leur offre, du logo de l'AP-HP ou tous autres signes distinctifs propriétés de l'AP-HP, est strictement interdite.**

### **3.2.2. Documents complémentaires souhaités par l'AP-HP**

- 1) L'attestation fiscale ou équivalent délivrée en 2026 par le comptable public ou équivalent.  
Si non présentation dans le dossier, ce document doit être fourni dans les 4 jours suivant l'envoi via la plateforme - [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) informant le candidat qu'il est classe n° 1 : le jour d'envoi via la plateforme - [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) et le jour de réception ne sont pas comptabilisés (ex : envoi mercredi 9 heures, réception lundi 9 heures).

Pour les candidats établis dans un Etat autre que la France, il sera demandé de produire les documents listés à l'article R. 2143-5 du code la commande publique. Ces documents seront accompagnés d'une traduction en français.

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| AP-HP.SU | Fourniture, livraison, installation et mise en service de spectromètres UV-Vis-Raman pour les unités de préparation et de pharmacie cliniques en onco-hématologie de Pitié-Salpêtrière, Trousseau et Tenon, établissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université | PSL-TRS-TNN |
| RC       | Consultation n° APHPSU26-001 du 08/01/2026                                                                                                                                                                                                                                             | 8 / 17      |

- 2) Imprimé DC 4 ou équivalent, en cas de sous-traitance, **date et signature électroniques**.
- 3) Un RIB ou un RIP
- 4) Une facture vierge (les Conditions Générales de Ventes sont systématiquement nulles et non avenues),
- 5) Toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature, dont notamment des liens avec des C.A.T. (Centres d'Aides par le Travail), des Ateliers Protégés ou des Ateliers de réinsertion sociale et spécificités techniques
- 6) Attestation de Norme ISO ou Norme Européenne
- 7) Le Manuel Assurance Qualité, si la société est certifiée selon la Norme ISO 9001
- 8) Les références de prestations similaires
- 9) La copie du (ou des) jugement(s), si le candidat est en redressement judiciaire
- 10) Une copie de la police d'assurance de responsabilité civile. Le titulaire devra également transmettre une copie tous les ans et ce, durant l'exécution du marché.

### 3.3 Communications et échanges d'informations par voie électronique

La candidature et l'offre doivent être transmises par voie électronique, le dossier constitué des deux enveloppes (candidature et offre) est remplacé par l'envoi de fichiers informatisés reprenant les mêmes éléments et scindés en deux fichiers ou deux groupes de fichiers permettant d'ouvrir individuellement et de façon chronologique la partie candidature et la partie offre. Chaque fichier nécessite la signature du candidat et doit être signé électroniquement à l'aide d'un certificat électronique. L'absence ou l'invalidité de la signature électronique n'entraînera pas l'élimination du candidat mais celui-ci sera invité en cas d'attribution à signer sous forme matérialisée les principaux documents constitutifs de son offre soit l'acte d'engagement et ses annexes financières.

Pour que le candidat puisse procéder à la signature électronique de ses documents, il doit disposer d'un micro-ordinateur avec connexion internet, d'un navigateur web compatible à Internet Explorer® 5.5 ou Netscape Navigator® 7.2 (système d'exploitation Windows) ou compatible à Mozilla 17.3 ou Netscape® 7.02 (si système d'exploitation Linux). Afin d'acquérir ces instruments, les candidats peuvent se référer à l'aide technique en ligne disponible sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Pour garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée, le candidat doit tenir compte de l'indication suivante :

Lors du téléchargement du dossier de consultation des entreprises (DCE), le candidat doit faire part de son nom, d'une adresse, ainsi que du nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation, en particulier les éventuelles précisions (conformément aux articles R. 2132-1 à R. 2132-6 du code la commande publique).

A l'exception des documents nécessitant d'être cosignés, l'opération d'horodatage et de signature électronique des documents est effectuée sur la plate-forme de dématérialisation lors du dépôt des candidatures. Dans le cas d'un groupement de candidats, il faudra en plus utiliser l'outil de co-signature comme indiqué à l'article 2.12.

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| AP-HP.SU | Fourniture, livraison, installation et mise en service de spectromètres UV-Vis-Raman pour les unités de préparation et de pharmacie cliniques en onco-hématologie de Pitié-Salpêtrière, Trousseau et Tenon, établissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université | PSL-TRS-TNN |
| RC       | Consultation n° APHPSU26-001 du 08/01/2026                                                                                                                                                                                                                                             | 9 / 17      |

#### ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

**En application des articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, la remise des plis par voie dématérialisée est obligatoire.**

Les candidats doivent télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans son intégralité et répondre via le site dont l'adresse Internet est [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Afin de décompresser et pouvoir lire les documents mis en ligne par le groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université, les candidats doivent notamment disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : ZIP, RTF, DOC, XLS, PDF, DWG, DXF.

Les plis électroniques devront impérativement être déposés sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) au **plus tard le 12/02/2026 à 12:00:00**

Pour répondre sous forme dématérialisée, la personne habilitée à engager le candidat, doit être inscrite sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>, et titulaire d'un certificat électronique afin de signer sa réponse.

En effet, la signature numérisée (numérisation d'un document papier avec signature manuscrite) n'a pas la valeur d'une signature électronique.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, le certificat de signature électronique doit être conforme au RGS (référentiel général de sécurité) ; dans ce cas, le niveau minimum de sécurité exigé est \*\* ; les formats de signature acceptés sont PAdES, CAdES, XAdES.

Dans le cas où le certificat de signature électronique utilisé n'émane pas de la liste de confiance française ou d'une liste d'un autre état membre, le candidat doit fournir l'ensemble des éléments nécessaires afin de prouver que le certificat de signature utilisé est bien conforme au Référentiel Général de Sécurité.

Les candidats doivent insérer dans l'enveloppe électronique l'ensemble des documents requis précisés dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence. Ces fichiers pourront être signés avec un outil de signature différent de celui proposé par la plate-forme. Dans ce cas, le candidat devra fournir au groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université le mode opératoire pour vérifier la signature électronique de ses documents sans qu'il soit nécessaire d'installer un fichier exécutable. L'absence de mode opératoire entraînerait une élimination du candidat.

Lors de son dépôt, le candidat doit signer individuellement les formulaires constitutifs de sa candidature et de son offre au moyen de son certificat de signature électronique.

**En effet, la signature électronique d'un fichier zip (dossier électronique qui contient plusieurs autres documents électroniques) ne suffit pas. La seule signature d'un fichier zip contenant l'ensemble des documents ne peut être assimilée à la signature électronique de chacun de ces documents.**

Les fichiers constitutifs de la candidature et de l'offre du candidat doivent être signés avec la fonctionnalité de signature individuelle de documents accessible sur la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Néanmoins, si le candidat utilise un autre outil pour signer électroniquement ses documents, celui-ci transmet, avec les documents signés, les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Ce mode d'emploi contient, au moins, les informations suivantes :

- La procédure permettant la vérification de la validité de la signature ;
- L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| AP-HP.SU | Fourniture, livraison, installation et mise en service de spectromètres UV-Vis-Raman pour les unités de préparation et de pharmacie cliniques en onco-hématologie de Pitié-Salpêtrière, Trousseau et Tenon, établissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université | PSL-TRS-TNN |
| RC       | Consultation n° APHPSU26-001 du 08/01/2026                                                                                                                                                                                                                                             | 10 / 17     |

défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

L'absence de mode opératoire entraînera l'élimination du candidat.

Les éléments relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre doivent clairement être identifiés comme tels.

Les documents demandés sont transmis sous la forme de fichiers dans l'un des formats suivants : ZIP, RTF, DOC, XLS, PDF, DWG, DXF.

**Les pièces remises par le candidat doivent impérativement être nommées de telle sorte qu'elles permettent l'identification claire de leur contenu par l'Acheteur :**

Ces fichiers seront nommés "société\_nom\_fichier\_dossier\_ext" où :

- "société" correspond au nom de la société candidate (ou du mandataire du groupement)
- "nom\_fichier" correspond au nom du document (ex. : "DC4", "Memoire\_technique", etc.)
- "dossier" permet de distinguer les éléments constitutifs de la candidature et de l'offre (noter "cand" pour un fichier relatif à la candidature, et "offre" pour un fichier relatif à l'offre) ;
- ".ext" correspond à l'une des extensions des formats ci-dessus acceptés par la plateforme.

Après la préparation des fichiers, les candidats se connectent sur la plate-forme à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Ils doivent les déposer dans les espaces qui leur sont réservés sur la page de réponse à cette consultation de la plate-forme, chaque consultation ayant une page spécifique de réponse. Une fois l'ensemble des éléments réunis sur la page de constitution de la réponse, les candidats signent électroniquement l'ensemble des documents, lancent le chiffrement de l'offre complète, et enfin déposent les réponses.

Les documents constitutifs de la candidature et de l'offre doivent être **accompagnés d'un certificat de signature**. A cet effet, les candidats doivent être en possession d'un certificat électronique. Le certificat électronique doit être conforme aux exigences de la Directive Européenne n°1999/93/CE et des articles 1316-1 et 1316-4 du Code Civil. Il doit être délivré par un prestataire de certification et permettre de faire le lien entre la signature des documents et la personne physique signataire, celle-ci devant avoir le pouvoir d'engager la société candidate. Les candidats doivent prévoir **UN DELAI D'OBTENTION** pouvant aller jusqu'à plusieurs semaines selon les fournisseurs.

La possession d'un certificat électronique n'est pas requise au stade du retrait du dossier de consultation (DCE) via la plate-forme.

Les échanges sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https

**La plate-forme de <https://www.marches-publics.gouv.fr> accepte les catégories de certificats de signature référencées et listée à l'adresse <https://www.entreprises.gouv.fr/numerique/certificats-signature-electronique>**

La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre.

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| AP-HP.SU | Fourniture, livraison, installation et mise en service de spectromètres UV-Vis-Raman pour les unités de préparation et de pharmacie cliniques en onco-hématologie de Pitié-Salpêtrière, Trousseau et Tenon, établissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université | PSL-TRS-TNN |
| RC       | Consultation n° APHPSU26-001 du 08/01/2026                                                                                                                                                                                                                                             | 11 / 17     |

## IMPORTANT

Conformément à **l'article R2151-6 du Code de la commande publique**, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

De la même façon, le pli doit contenir les éléments de l'offre et de la candidature.

**Ex :** Le soumissionnaire souhaite ajouter des documents à son premier pli déposé, ou en modifier certains.

Il doit alors retélécharger l'intégralité des documents de son offre et de sa candidature, auxquels il substitue/ajoute les nouveaux documents qu'il souhaite intégrer dans son offre.

Dans le cas d'une consultation allotie, les candidats souhaitant candidater pour plusieurs lots devront déposer leurs offres dans un seul et même pli. Seul le dernier pli déposé par le candidat sera ouvert par l'Acheteur.

### **Avertissements :**

Tout fichier constitutif de la **candidature et de l'offre**, doit être traité préalablement par le candidat par un anti-virus régulièrement mis à jour.

### **Copie de sauvegarde :**

Conformément à l'article R2132-11 du code de la commande publique, une copie de sauvegarde peut être envoyée dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie (arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde). La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ». Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que lorsque le groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université a détecté un programme informatique malveillant dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique ou que ces dernières ne sont pas parvenues au groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

Le pli contenant la copie de sauvegarde est transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale ou remis au Secrétariat de la Cellule des Marchés du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Hôpital Universitaire La Pitié Salpêtrière contre récépissé, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h à 16h.

**Les candidats transmettent leur copie de sauvegarde sous enveloppe cachetée. Cette enveloppe porte l'indication du marché (intitulé et n° de la consultation) auquel l'offre se rapporte.**

Le pli doit être remis contre récépissé à :

**Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Sorbonne Université  
Hôpital La Pitié Salpêtrière  
Direction Générale - Cellule des Marchés  
Cour du marché, porte 04  
47, boulevard de l'hôpital - 75651 PARIS CEDEX 13  
Téléphone : 01 42 17 63 98**

**Au plus tard le 12/02/2026 à 12:00:00**

**Date et heure limites de remise des plis ou s'il est envoyé par la poste, il doit parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites. Tout pli arrivé après la date et heure limites de remise des plis sera portée sur le registre des dépôts comme étant arrivé hors délai. Après la Commission**

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| AP-HP.SU | Fourniture, livraison, installation et mise en service de spectromètres UV-Vis-Raman pour les unités de préparation et de pharmacie cliniques en onco-hématologie de Pitié-Salpêtrière, Trousseau et Tenon, établissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université | PSL-TRS-TNN |
| RC       | Consultation n° APHSU26-001 du 08/01/2026                                                                                                                                                                                                                                              | 12 / 17     |

**locale d'appréciation des offres du GHU AP-HP. Sorbonne Université (Séance d'ouverture des plis), le pli sera retourné au candidat sans avoir été ouvert.**

Une fois que le candidat a expédié ou déposé son dossier, il ne peut ni le retirer, ni modifier son offre.

Les documents constitutifs de la candidature et de l'offre doivent être signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat électronique dans les mêmes conditions que celles exposées au paragraphe précédent.

Les supports physiques électroniques suivants sont acceptés :

Disque CD-ROM 600-800 Mo ;

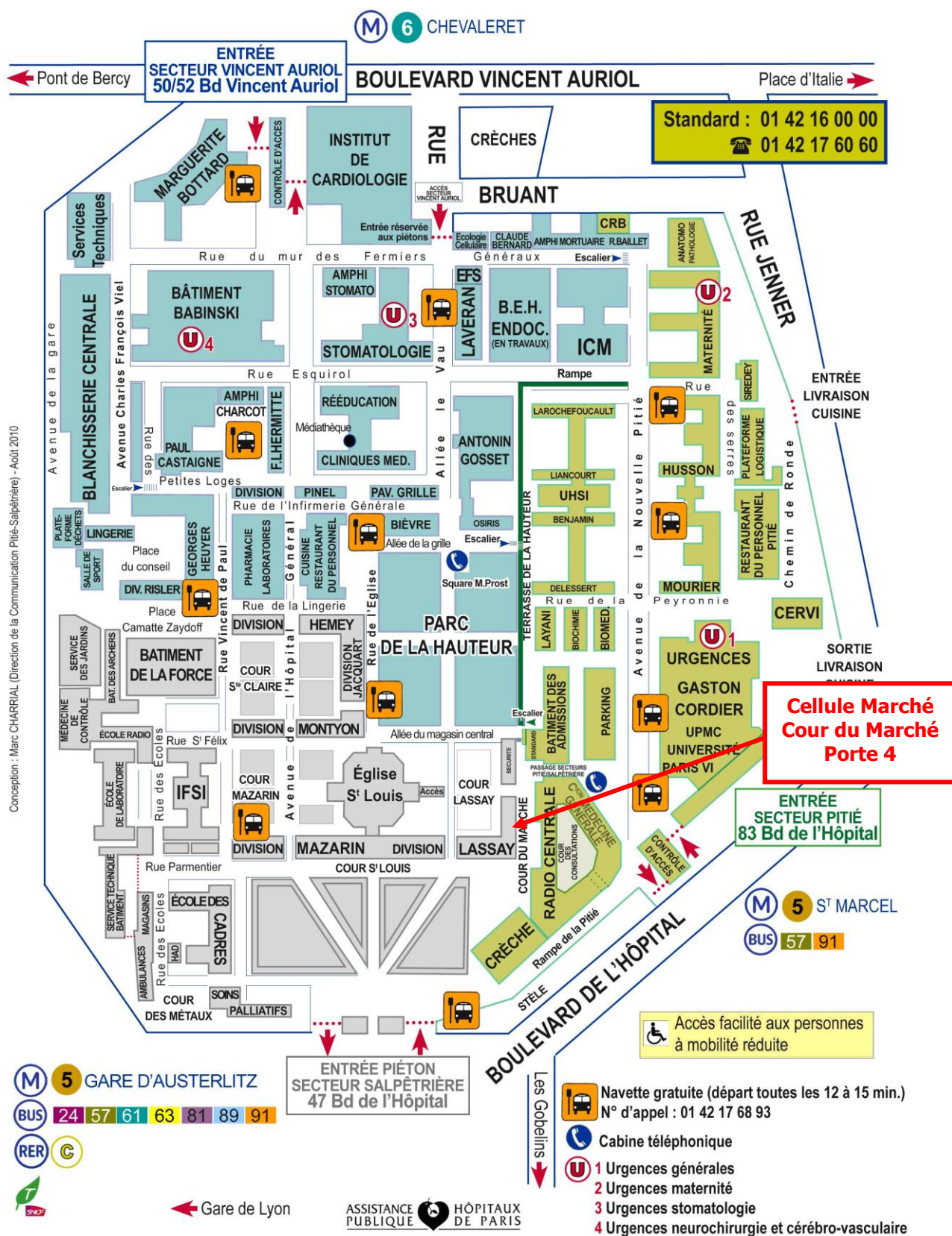
Disque DVD 4,7 Giga-bytes

Clé USB

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| AP-HP.SU | Fourniture, livraison, installation et mise en service de spectromètres UV-Vis-Raman pour les unités de préparation et de pharmacie cliniques en onco-hématologie de Pitié-Salpêtrière, Trousseau et Tenon, établissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université | PSL-TRS-TNN |
| RC       | Consultation n° APHPSU26-001 du 08/01/2026                                                                                                                                                                                                                                             | 13 / 17     |

# PLAN POUR LA REMISE EVENTUELLE DE LA COPIE DE SAUVEGARDE

## Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université Site Pitié Salpêtrière



|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| AP-HP.SU | Fourniture, livraison, installation et mise en service de spectromètres UV-Vis-Raman pour les unités de préparation et de pharmacie cliniques en onco-hématologie de Pitié-Salpêtrière, Trousseau et Tenon, établissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université | PSL-TRS-TNN |
| RC       | Consultation n° APHSU26-001 du 08/01/2026                                                                                                                                                                                                                                              | 14 / 17     |

## ARTICLE 5 - ENREGISTREMENT ET JUGEMENT DES OFFRES

L'enregistrement et le jugement des offres seront effectués dans les conditions prévues aux articles R. 2152-1 à R. 2152-13 du code la commande publique.

### 5.1. Enregistrement des offres et sélection des candidatures

La commission locale d'appréciation des offres du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université se réunit pour vérifier que les pièces de candidature demandées ont bien été fournies, et s'assurer que l'offre est complète et recevable. Elle formule un avis sur les propositions d'élimination des candidats dont l'offre est incomplète ou non recevable.

### 5.2. Jugement des offres

Dans le cadre de la commission locale d'appréciation des Offres du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université, celle-ci prend connaissance du rapport d'analyse des offres et propose un avis sur le choix de l'attributaire.

Pour le jugement, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur procède, comme indiqué aux articles R. 2152-6 à R. 2152-12 du code la commande publique, d'après les critères publiés et pondérés dans l'avis de mise en concurrence.

Les offres sont appréciées à l'appui de la liste des critères pondérés et publiés dans l'avis d'appel public à la concurrence pour la consultation.

#### **Critères d'évaluation : spectromètres UV-Vis-Raman**

| Description                                                                                                               | Pondération (sur 100 points) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| <b>Evaluation technique de l'offre sur la base du questionnaire technique décomposée comme suit :</b>                     | <b>50</b>                    |
| Performance analytique et technique                                                                                       | 30                           |
| Performance des logiciels                                                                                                 | 20                           |
| <b>Prix sur la base d'un DQE non transmis aux candidats.</b>                                                              | <b>30</b>                    |
| <b>Evaluation des prestations de maintenance, d'accompagnement et de formation sur la base du questionnaire technique</b> | <b>14</b>                    |
| <b>Valeur environnementale dans le cadre de l'exécution de ce marché sur la base du questionnaire technique</b>           | <b>6</b>                     |

Au vu de ces critères, le représentant du pouvoir adjudicateur classe les offres des candidats par ordre décroissant. Il retient l'offre économiquement la plus avantageuse, la mieux classée.

La commission locale d'appréciation des offres du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université donne son avis sur ce classement. Le représentant du pouvoir adjudicateur retient l'offre économiquement la plus avantageuse, la mieux classée.

Une offre peut être déclarée inacceptable si les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire ne permettent pas au groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université de la financer.

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| AP-HP.SU | Fourniture, livraison, installation et mise en service de spectromètres UV-Vis-Raman pour les unités de préparation et de pharmacie cliniques en onco-hématologie de Pitié-Salpêtrière, Trousseau et Tenon, établissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université | PSL-TRS-TNN |
| RC       | Consultation n° APHSU26-001 du 08/01/2026                                                                                                                                                                                                                                              | 15 / 17     |

Le représentant du pouvoir adjudicateur, sur avis de la commission locale d'appréciation des offres du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université, peut déclarer le marché à procédure adaptée infructueux.

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de déclarer le marché à procédure adaptée sans suite.

## ARTICLE 6 - NOTIFICATION DES RESULTATS

Après avis de la commission locale d'appréciation des offres du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université, et des instances de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, un courrier est adressé par la Cellule des Marchés du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université au candidat classé n°1, l'informant du projet d'attribution du marché.

En cas d'absence dans le dossier, de l'attestation fiscale ou équivalent cité à l'article 3.2, le candidat devra obligatoirement le produire sous un délai de 4 jours à compter de la date de réception via la plateforme – <https://www.marches-publics.gouv.fr>, s'il ne l'a pas présenté dans son dossier de candidature.

Au cas où ce document ne parviendrait pas via la plateforme – <https://www.marches-publics.gouv.fr> à la Cellule Marché du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université dans les délais impartis, la même demande sera faite au candidat classé n° 2 et le candidat classé n° 1 sera éliminé (article R. 2144-7 du Code de la commande publique).

Dès réception l'attestation fiscale vérification de sa présence dans le dossier remis avec l'offre, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché, produit en outre dans les mêmes conditions les pièces prévues aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 du Code du Travail. Ces pièces sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

Dès réception de l'attestation fiscale ou équivalent ou vérification de sa présence dans le dossier remis avec l'offre et des pièces prévues aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 du code du travail, l'ensemble des candidats est informé par courrier de l'avis de la Commission Locale d'Appréciation des Offres conformément à la procédure décrite ci-dessus.

Le candidat retenu est informé du projet d'attribution et les autres candidats sont également informés dans les 48 heures.

Après signature du marché par les autorités compétentes, le candidat retenu reçoit via la plateforme - [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) une copie de l'acte d'engagement signé du représentant légal de l'établissement. En application de l'article R.2191-46 du code de la commande publique, l'exemplaire unique est délivré au titulaire à la demande de celui-ci et non plus systématiquement.

## ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Aucune réponse orale ne sera apportée aux questions des candidats. Une note comprenant les questions des candidats et les réponses sera élaborée par la Cellule des Marchés du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université. Cette note, reprenant les questions et les réponses, sera adressée à l'ensemble des candidats.

Pour tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires en vue de répondre à la présente consultation, les candidats peuvent poser une question à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> au niveau de cette consultation.

La date limite d'envoi de demande de renseignements est fixée au **02/02/2026 à 12:00:00**.

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| AP-HP.SU | Fourniture, livraison, installation et mise en service de spectromètres UV-Vis-Raman pour les unités de préparation et de pharmacie cliniques en onco-hématologie de Pitié-Salpêtrière, Trousseau et Tenon, établissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université | PSL-TRS-TNN |
| RC       | Consultation n° APHPSU26-001 du 08/01/2026                                                                                                                                                                                                                                             | 16 / 17     |

La Cellule des Marchés du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université transmettra les réponses à ces questions au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

## ARTICLE 8 – VOIES DE RECOURS

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Conformément à l'article R.221-3 du Code de justice administrative, les parties conviennent de porter devant le TA de Paris, tout litige juridictionnel pouvant surgir à l'occasion de la passation ou de l'exécution du marché :

Tribunal administratif de Paris – 7 rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04.

Courrier électronique (e-mail) : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

Téléphone : 01 44 59 44 00

Télécopie : 01 44 59 46 46

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du rejet de leur candidature ou de leur offre, les candidats peuvent former un recours gracieux (auprès de la directrice groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université ou hiérarchique (auprès de la direction générale de l'AP-HP)).

Un référé précontractuel peut être déposé auprès du tribunal administratif de Paris depuis le début de la procédure de passation et avant la signature du marché. Le groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université respectera un délai minimal de onze jours entre la notification du rejet de la candidature ou de l'offre et avant la signature du marché.

Un recours de droit commun peut être exercé dans les deux mois à compter de la parution de l'avis d'attribution du marché.

|          |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| AP-HP.SU | Fourniture, livraison, installation et mise en service de spectromètres UV-Vis-Raman pour les unités de préparation et de pharmacie cliniques en onco-hématologie de Pitié-Salpêtrière, Trousseau et Tenon, établissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université | PSL-TRS-TNN |
| RC       | Consultation n° APHPSU26-001 du 08/01/2026                                                                                                                                                                                                                                             | 17 / 17     |